

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 17 octobre 2024 Par suite d'une convocation en date du 10 octobre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 17 octobre 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 09 Votants : 12 Délibération n°D_2024_10_17_05</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Julien Langlois à M. Georges Canicatti, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé, M. Norbert Regard à M. Christophe Piazzoni Absent excusé : / Absent : M. Laurent Esteulle</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Devis pour la rénovation énergétique du bâtiment cure

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, pour donner suite aux conclusions des Diagnostics de Performances Energétiques (DPE) du bâtiment cure, il est envisagé la rénovation énergétique dudit bâtiment, en plusieurs phases, par le remplacement des menuiseries et des volets et le changement du système de chauffage.

Il poursuit en présentant à l'assemblée le devis n°DE2409-11974 du 19 octobre 2024 de l'entreprise Activ'Energy (74350 Villy-le-Pelloux) d'un montant de 47 752.44 € H.T. soit 57 302.93 € T.T.C. pour la mise en place d'une pompe à chaleur air/air réversible.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique et notamment son article 6,

Vu le budget principal de l'exercice 2024,

Considérant la nécessité de procéder à la rénovation énergétique du bâtiment cure,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le devis n°DE2409-11974 du 19 octobre 2024 de l'entreprise Activ'Energy (74350 Villy-le-Pelloux) d'un montant de 47 752.44 € H.T. soit 57 302.93 € T.T.C.,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 074-217400860-20241017-D_2024_10_17_05-DE

S'LO

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 18 octobre 2024</p> <p>De sa publication : 18 octobre 2024</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 23 OCT. 2024</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 17 octobre 2024</p> <p>Le Maire,  Georges CANICATTI</p> <p>Le secrétaire de séance,  Pierrette BATON MARECHAL</p>
---	--

